

Commune de TREZIOUX

Membres en exercice : 11 Membres présents : 8 Voix délibérantes : 10	L'an 2026, le 14 janvier à 20 heures, Le Conseil Municipal de la Commune de TREZIOUX, S'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Hubert CHEMINAT, Maire Date de convocation : 08/01/2026	Année : 2026 Séance : 1 Délibération : 01
---	---	--

Présents : Hubert CHEMINAT, Michel DEGOILLE, Véronique BERGER, Georges RENARD, Gérard PERRIN, Joël KUNZ, Thierry MENDES, Carine CHOSSIDIÈRE

Excusés : Paul SEVILLA (procuration à M. DEGOILLE), Marie-Laure TEALLIER (procuration à V. BERGER)

Absent : Frédéric BERTIN

Secrétaire de séance : Carine CHOSSIDIÈRE

14012026-01 : Objet : Validation du programme de Voirie Communale 2026 : mission de maîtrise d'œuvre ADIT, demande de subventions FIC, DETR et approbation du plan de financement

Suite à la réunion de la commission voirie il est proposé d'établir le programme d'investissement de la voirie communale 2026 comme suit : réfection en enduit bi-couche sur les Chemins de :

Sablonnières (340ml), **Badefort Haut** (380 ml), **Gatignoux** (380 ml), **l'Orme** (120 ml), **Laboureyras** (220ml+ départ), **Brugères** (270 ml), **Carrières Bas** (600 ml), **Chezal** (220 ml) et **Fonzilloux** (330ml).

Le montant HT des travaux est estimé à **144 178.50 € HT** soit 173 014.20 €TTC.

Le Maire informe que l'ADIT offre une assistance à maîtrise d'œuvre : programmation des travaux, élaboration du dossier de consultation des entreprises, rapport d'analyse des offres, aide au montage des dossiers de subventions, suivi de chantier et assistance à la réception des travaux...

Le montant de cette prestation s'élève à 3840 € HT soit 4 608 €TTC

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), la commune peut bénéficier d'une aide de l'État pour la réalisation de ces investissements. Il est proposé de déposer une demande de subvention au titre des travaux de grosses réparations de voirie. La commune peut également solliciter une subvention auprès du Département dans le cadre du Fonds des Initiatives Communales (FIC).

Le plan de financement est le suivant :

Coût total du projet **144 178.50 € HT**

- Subventions sollicitée FIC 40% (dépende subventionnable maximum 115 795 €) soit **46 318 €**
- Subvention sollicitée DETR 30% (dépende subventionnable maximum 100 000 €) soit **30 000 €**
- Autofinancement **67 860.50€ HT** (81 432, 60 € TTC)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- de valider le programme de voirie communale 2026, tel que présenté.
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions nécessaires au financement des travaux (FIC et DETR)
- de retenir l'ADIT dans sa mission d'assistance
- de valider le plan de financement tel que présenté
- d'inscrire les crédits correspondants au budget communal 2026
- autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce projet.